



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Quarante-quatrième session

8-17 février 2006

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire : examen
de la première Décennie des Nations Unies
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

**Déclaration présentée par l'Union internationale
des sciences anthropologiques et ethnologiques,
Maryknoll Sisters of St. Dominic, Pax Christi International
et UNANIMA International, organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.5/2006/1.



Déclaration

Pauvreté et sida

Dans la Déclaration d'engagement qu'elle a adoptée à sa session extraordinaire de 2001 sur le sida, l'Assemblée générale des Nations Unies avait affirmé que la pauvreté, le sous-développement et l'analphabétisme étaient parmi les principaux facteurs de propagation du VIH et du sida. La situation n'a guère changé au cours des dernières années et cette constatation ne cesse de se vérifier au fil du temps, surtout dans les régions du monde qui enregistrent des taux élevés d'incidence de cette maladie.

Au cours de notre travail sur le terrain, nous avons vu cette épée à double tranchant qu'est la pauvreté en présence de la pandémie. Il est établi que les personnes qui vivent dans la pauvreté sont les plus exposées à cette maladie. En même temps, le sida appauvrit les sociétés, les familles et les individus et contribue à affaiblir les nations. Les incidences de la maladie sur la vie socioéconomique sont bien connues : baisse dramatique de l'espérance de vie, perte de main-d'œuvre productive, de soignants et des enseignants, baisse du revenu par habitant, multiplication du nombre de personnes âgées et d'orphelins démunis et frappés d'ostracisme, face à une société incapable de les assister par insuffisance de ressources. Ce sont les veuves du sida et leurs enfants qui sont particulièrement exposés. Dans de nombreuses régions du monde, ils sont non seulement privés de moyens matériels de subsistance, mais également de leurs droits civiques et humains, du fait des traditions.

Les effets du VIH sur les enfants – ceux que l'UNICEF appelle les laissés-pour-compte de la pandémie – sont particulièrement néfastes : perte de l'enfance pour les enfants qui doivent soigner les membres de leur famille à temps plein, devenant ainsi chefs de famille à un âge précoce, manque de socialisation normale et de préparation à la vie courante et interruption de la scolarité, voire privation de toute scolarité. À cet égard, la situation des filles appelle particulièrement l'attention.

Des statistiques récentes montrent que le taux de séropositivité est plus élevé chez les filles que chez les garçons, les filles étant le plus souvent victimes de la violence et de l'exploitation sexuelles dans les situations de conflit et au foyer. Dans de nombreux pays, celles-ci sont largement exclues de l'instruction qui leur permettrait de se défendre. En outre les normes culturelles et la législation ne leur sont souvent d'aucun secours même quand elles savent comment se défendre.

Nous savons que faute de s'attaquer aux situations qui l'engendrent, cette pauvreté se perpétue souvent au long des générations.

On sait bien aussi que la vulnérabilité à la maladie est plus grande chez les personnes vivant dans la pauvreté. Le manque d'instruction, la malnutrition et l'inaptitude à décider font que ce sont les femmes et les enfants qui courent le plus le risque de nouvelles infections et qui sont les plus désarmés face à la maladie une fois déclarée. Nous avons aussi constaté que la pauvreté pousse certains à adopter des comportements qui les exposent davantage à l'infection, les migrants, les

réfugiés et les personnes victimes de la traite faisant souvent l'objet d'exploitation sexuelle¹.

Nous soutenons ici que la pandémie du sida n'est pas qu'un problème de santé mais un fléau qui touche tous les aspects de la vie sociale, économique et politique des collectivités locales et des pays où son incidence est forte dans la population. Ce n'est qu'en suivant d'une manière holistique l'appauvrissement croissant causé par le sida que l'on réussira à définir et à propager des ripostes efficaces.

À une époque où, à cause de la recrudescence du terrorisme, de nombreux États accordent la priorité à la sécurité militaire au détriment du développement, nous réaffirmons, avec le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande*, qu'« outre que le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont impératifs, ils se renforcent mutuellement ». En conséquence, il est plus important que jamais de faire le maximum pour tirer parti de ce lien en faisant d'une action plus résolue pour éliminer la pauvreté, surtout parmi les personnes gravement touchées par le sida, un élément clef de notre lutte contre la pandémie.

Nous savons que la lutte contre le sida est aujourd'hui un combat planétaire, pour lequel d'abondantes ressources existent désormais, bien que ceux qui travaillent directement avec les personnes vivant avec le VIH/sida affirment ne pas savoir où se trouvent ces ressources ni comment y accéder. Nous savons aussi que de nombreux pays où l'incidence du sida est forte ont défini des objectifs et des indicateurs précis pour le combattre. Aussi sommes-nous déçus de voir que le Document final du Sommet de septembre 2005 a passé sous silence cette situation particulière, pourtant relevée dans ses premières versions.

Recommandations

Nous recommandons :

1. Que chaque entité recevant des fonds divulgue complètement leur montant disponible et le moyen d'y accéder pour qu'on soit mieux renseigné sur eux et sur l'accès à ces ressources. Il s'avère que dans les régions où cela s'est fait, une plus grande partie de ces ressources parviennent à un plus grand nombre de personnes auxquelles elles sont destinées.

2. Que les gouvernements mettent en place de petites structures de proximité viables liées aux réseaux nationaux et internationaux pour permettre aux enfants et aux jeunes du monde entier de participer activement aux décisions, notamment sur la lutte contre le sida. Il s'agit de leur permettre de développer les connaissances, compétences et valeurs qui feront d'eux des agents actifs du progrès social au sein de leurs collectivités.

3. Que les engagements pris au paragraphe 57 du Document final du Sommet de haut niveau de septembre 2005 soient assortis d'objectifs et de délais précis pour tous les États Membres, avant la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies consacrera au VIH/sida en juin 2006.

¹ Dans *The Macroeconomics of HIV/AIDS*, par Markus Haacker (éd.) (Fonds monétaire international), les liens entre la pauvreté et le VIH/sida sont bien exposés.

4. Qu'une méthode multisectorielle serve à suivre les engagements pris dans la Déclaration de 2001. La société civile, les ONG, y compris les associations confessionnelles, devraient être associées au suivi à tous les niveaux, notamment au niveau local.

5. Que les efforts pour réduire la pauvreté chez les populations les plus vulnérables face au VIH/sida soient intensifiés, en particulier en direction des personnes âgées, des enfants orphelins du sida, des veuves, des autochtones et des filles et des femmes exposées à l'exploitation sexuelle.

6. Que soit brisé le cycle de la pauvreté pour les filles et les femmes, en donnant à la fillette les moyens d'épanouir son potentiel par l'instruction et par la réforme des systèmes social, culturel, juridique, politique et économique pour les libérer de l'oppression et de l'exploitation.

7. Qu'on se penche sur l'éducation des enfants et des jeunes. En ce qui concerne les garçons, en particulier, elle devrait permettre de les rendre plus responsables et conscients de la maladie et des conséquences de leurs actes. Elle devrait également viser à modifier les comportements et certitudes (machisme, appropriation masculine des biens familiaux, domination et appropriation masculines des membres de la famille) qui, dans la plupart des sociétés, ont conduit à l'oppression généralisée des femmes et des filles.

8. Que soit dispensée dans tous les pays une éducation respectueuse de la culture à toutes les étapes de la vie, en vue de contribuer à la prévention du VIH/sida.

9. Que le paragraphe 57 d) du Document final du Sommet mondial de 2005 (voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale), qui engage les pays « à élargir l'accès à des médicaments abordables », soit appliqué en encourageant ces pays à invoquer la disposition de la Déclaration de Doha, qui leur permet de déclarer une situation d'urgence sanitaire et de recourir aux licences obligatoires ou à l'importation parallèle pour les médicaments génériques afin de prévenir les morts prématurées dues au sida.

Note : La déclaration est soutenue par les organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Dominican Leadership Conference, Association internationale des charités, Association internationale des écoles de service social, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation, Rotary International, Sisters of Mercy of the Americas, Soeurs de Notre-Dame de Namur, Society of Catholic Medical Missionaries, Soroptimist International et ZENAB for Women in Development.